

optile

2021-2022

Carte en 2020-21 ? Oui Non Numéro de carte 2020-21

ENT :

Faites-vous une correspondance avec un autre transporteur (bus) ? Oui Non

E :

X

A

Nom de l'Élève :
Prénom de l'Élève :
Date de naissance : Sexe : M F Tél. :
Adresse de l'Élève :
Commune : Code postal :
Nom des Parents ou Tuteurs :
Adresse des Parents ou Tuteurs si différente de l'élève :
Commune : Code postal :
Mail des Parents ou Tuteurs : @

Écrire en
majuscules

ATTENTION :
Remplir un
dossier
complet et
identique
pour chaque
entreprise
de transport

B

Nom Établ. Scolaire :
Adresse :
Commune : Code Postal :
Classe en 2021-22 Mat. Prim. 6 5 4 3 2 1 T 2 1 T CAP BEP B Pro CPA : Pré Apprenti (1)
Collège Ens. Général Ens. Technique Ens. Pro.
Ens. spécialisé : CLIS UPI SEGPA Code Établ : (2)
Elève boursier : Oui Non
Option particulière : 3^{ème} D.P.
(3) Pour les RPI (seulement) : trajet 1 AR trajet 2 AR

Décrire la **totalité** du trajet effectué en bus ou en car entre le domicile et l'établissement scolaire :

C

1^{ère} Ligne

Nom du Transporteur :
Ligne :
Localité de montée et nom de l'arrêt :
Localité de descente et nom de l'arrêt :

Code Entreprise 1 :

Code Ligne 1 :

Nbre de Sections 1 :

Cadre réservé aux entreprises

D

2^{ème} Ligne

Nom du Transporteur :
Ligne :
Localité de montée et nom de l'arrêt :
Localité de descente et nom de l'arrêt :

Code Entreprise 2 :

Code Ligne 2 :

Nbre de Sections 2 :

Cadre réservé aux entreprises

N° de l'Élève :

Le parent ou tuteur signataire certifie que l'élève n'est pas interne,
déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales
de vente et d'utilisation et y souscrit.

A le / /
Signature Parents ou Tuteur

Cachet du Transporteur



Etablissement de Rambouillet
3, rue Ampère - ZI du Pâtis - 78120 RAMBOUILLET
Tél : 01 34 57 57 57 - Fax : 01 34 57 57 75
RCS Nanterre 385 807 030 08131 - APE 4939 A

Cachet + signature obligatoires
de l'Établissement scolaire

L'Établissement doit être public
ou privé sous contrat.

(1) Entourer la mention correcte : exemple (CAP) (2) Remplir le code RNE de l'Établissement (3) Regroupement Pédagogique Intercommunal

"Toute déclaration mensongère est passible de sanctions prévues par la loi"